

**SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

FORMATION COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

Tours, le 31/05/2022

La Présidente de la Section disciplinaire

À

Mme Jackie Vergote
Mme Karine Mahéo
M. Mathias Millet
Mme Iona Ayreault
Mme Mina Lacroix
M. Félix Lambert
Mme Katerine Moreno-Suarez

Réf. : SD/n°2022-350

Objet : Désignation de la Commission de discipline

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai désignés pour faire partie de la Commission de discipline que je dois composer, conformément à l'article R. 811-20 du code de l'éducation, en vue de connaître des dossiers disciplinaires dont j'ai été saisie par le Président de l'université, en ma qualité de Présidente de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Université de Tours.

Conformément à l'article précité, je serai chargée de présider la Commission de discipline.

Conformément à l'article R. 811-28, j'ai décidé des nominations suivantes :

- Mme Jackie Vergote, rapporteure principale ;
- M. Félix Lambert, rapporteur adjoint.

Au cours de cette Commission, seront évoquées les affaires listées ci-dessous.



J'appelle votre attention sur les dispositions de l'article R. 811-29 du code précité qui donnent toutes précisions sur la procédure d'instruction et le contenu des rapports. Notamment, le rapport d'instruction devra être remis à la Présidente dans un délai de deux mois maximum.

Je vous signale enfin qu'en application de l'article R. 811-32 dudit code, l'instruction d'une affaire disciplinaire n'est pas publique.

Cette nouvelle décision abroge et remplace la décision n°SD/2022-336.

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes cordiales salutations.

La Présidente,

Sandrine Dallet-Choisy

Listes des affaires :

Mme [REDACTED], Réalisation de faux documents visant à justifier des absences en conduisant à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

M. [REDACTED], Insultes, harcèlement moral et comportement violent à l'encontre d'étudiantes conduisant à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

M. [REDACTED], Violence physique avec une arme, introduction d'une arme blanche dans l'enceinte de l'établissement, menaces et insultes à l'encontre d'étudiants conduisant à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.